Situation aux Philippines, notamment l'affaire Maria Ressa

2020/2782(RSP) - 17/09/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 626 voix pour, 7 contre et 52 abstentions, une résolution sur la situation aux Philippines, y compris le cas de Maria Ressa.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Les députés ont exprimé leur vive préoccupation face à la détérioration rapide de la situation des droits de l'homme aux Philippines sous la présidence Duterte. Ils ont condamné fermement les milliers d' exécutions extrajudiciaires et autres violations graves des droits de l'homme liées à la «guerre contre la drogue», insistant sur le fait que le combat contre le trafic de drogues devait être mené dans le respect des procédures prévues par le droit, conformément au droit national et international et en mettant l'accent sur la santé publique.

Inquiet de la détérioration du degré de liberté de la presse aux Philippines, le Parlement a condamné tous les cas de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de poursuites inéquitables et de violences à l'encontre de journalistes, y compris en ce qui concerne Maria Ressa, cofondatrice et directrice du site d'information Rappler, qui est depuis longtemps visée en raison de ses critiques à l'égard de la «guerre contre la drogue» menée par le gouvernement et de la couverture critique par Rappler des exécutions extrajudiciaires.

Le Parlement a réclamé l'abandon de toutes les charges politiquement motivées à l'encontre Maria Ressa et à l'encontre de ses collègues. Il a invité la délégation de l'Union et les représentations des États membres de l'Union à Manille à suivre de près les poursuites engagées contre Maria Ressa et Reynaldo Santos Jr et à fournir toute l'assistance nécessaire.

Préoccupés face à l'adoption récente de la loi antiterroriste, les députés ont rappelé que, en aucun cas, l' engagement militant, les manifestations, les protestations, les grèves et autres formes similaires d'exercice des droits civils et politiques ne pouvaient être considérés comme des actes terroristes.

Le gouvernement philippin a été invité à :

- reconnaître que les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle légitime pour garantir la paix, la justice et la démocratie;

- revenir sur sa décision de se retirer du statut de Rome;

- mettre immédiatement un terme aux procédures en cours pour rétablir la peine de mort;

- respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international en matière de protection des droits fondamentaux des peuples autochtones, y compris dans le cadre de conflits armés;

- lutter contre la corruption de manière efficace;

- mettre un terme à la pratique de la traite des êtres humains, de l'enrôlement militaire et de l'implication d'enfants dans les conflits dans le pays;

- garantir des procédures efficaces de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour les projets d'investissement, de développement et d'entreprise, en particulier en ce qui concerne les acquisitions à grande échelle de l'agro-industrie, les industries extractives, les projets d'infrastructure et la coopération impliquant le secteur de la sécurité.

Compte tenu de la gravité des violations des droits de l'homme dans le pays, le Parlement a demandé à la Commission européenne, en l'absence de toute amélioration substantielle et d'une volonté de coopération de la part des autorités philippines, d'engager sans délai la procédure qui pourrait conduire à une suppression temporaire des préférences SPG+.